

1. Organisateur

Le Souffle d'Orgerus, club FFA, code d'affiliation 078118 organise le 25 Mai 2025 les Foulées d'Orgerus.

2. Parcours

Le parcours de 10 km route traverse les communes voisines d'Orgerus. Il alterne entre village, champs et forêt. [Ouverture à la catégorie Handisport.](#)

Les parcours des 12,5 et 21 km nature, sont organisés principalement sur chemins. Ils alternent entre campagne et forêt.

La marche nordique chronométrée est organisée sur le parcours du 12,5km nature.

Le parcours enfants de 1,5 km se déroule dans le centre du village

3. Challenge des Yvelines

Les parcours route et nature comptent pour le Challenge des Yvelines RUN78. En s'inscrivant, le participant confirme avoir pris connaissance du règlement et l'avoir accepté sans réserve.

4. Tarifs et mode d'inscription

Les inscriptions sont possibles via internet sur le site [Oxybol.fr.](#)

Les Frais d'engagements pour les deux courses et la marche sont fixés à :

- Avant le 24 avril 2025 :
 - Pour le 10 km : 13 €
 - Pour le 12,5 km (course nature & marche nordique) : 15 €
 - Pour le 21 km : 24 €
- Du 25 avril au 22 mai 2025 :
 - Pour le 10 km : 15 €
 - Pour le 12,5 km (course nature & marche nordique) : 17 €
 - Pour le 21 km : 26 €
- Sur place le jour de la course à partir de 7h30 et jusqu'à 30 min avant chaque course :
 - Pour le 10 km : 17 €
 - Pour le 12,5 km (course nature & marche nordique) : 19 €
 - Pour le 21 km : 28 €
- Gratuit pour la course enfant (autorisation parentale obligatoire et certificat médical, inscription uniquement sur place),

Toute inscription est ferme et définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Clôture des inscriptions internet le 22 mai 2025 à 23h59.

5. Conditions de participation

Les courses du 10 km, 12,5 km du 21 km ainsi que la marche nordique sont ouvertes aux hommes et aux femmes à partir de la catégorie Cadet, licenciés ou non.

Les bâtons sont obligatoires sur la Marche nordique.

La course enfants est ouverte aux Poussins, Benjamins et Minimes.

- Catégories :

		Masters 5	1961 – 1965	Espoir	2003 – 2005
		Masters 4	1966 – 1970	Junior	2006 – 2007
Masters 10	1940 et avant	Masters 3	1971 – 1975	Cadet	2008 – 2009
Masters 9	1941 – 1945	Masters 2	1976 – 1980	Minime	2010 – 2009
Masters 8	1946 – 1950	Masters 1	1981 – 1985	Benjamin	2012 – 2013
Masters 7	1951 – 1955	Masters 0	1986 – 1989	Poussin	2014 – 2015 ¹
Masters 6	1956 – 1960	Sénior	1990 – 2002	Eveil Athlétique	Non autorisé

¹ Date de naissance autorisée uniquement avant le 25 mai 2015

Les concurrents devront se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade, et au règlement courses sur route Handisport de la FFA pour la catégorie Handisport.

Pour être admis au départ, le concurrent doit être à jour de son inscription, justifier de son identité et présenter soit une licence en cours de validité, soit un certificat médical.

Les courses 10 km route et les 12,5 km et 21 km nature ne sont pas ouvertes aux marcheurs.

Le 10 km route est ouvert à la catégorie Handisport.

6. Licence et Certificat Médical

En accord avec la loi n° 99-223 du 23 mars 1999, tous les concurrents doivent présenter aux organisateurs lors de leur inscription :

- ⇒ Soit sa licence en cours de validité à la date de la compétition, athlé compétition, athlé entreprise, athlé running, d'un Pass' running FFA. **Toutes les autres catégories de licence ne sont pas acceptées.**
- ⇒ Soit le PPS (Parcours Prévention Santé). Le PPS est facile à obtenir sur la Plateforme PPS, sans nécessité de rendez-vous médical ni frais supplémentaires. Il ne prend que quelques minutes à générer sur <https://pps.athle.fr/>.

Une pièce d'identité peut être réclamée par l'organisateur lors du retrait du dossard.

Pour les enfants mineurs à la date de la compétition, fournir obligatoirement les 2 documents ci-dessous :

- Une autorisation parentale
- Un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course et comportant la mention « de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » (pas de PPS).

7. Horaires et lieu de départ et d'arrivée

Les départs auront lieu le dimanche 25 mai 2025 à la salle du Pré-Romain d'Orgerus, route de Flexanville 78910 Orgerus.

- 8h30 : Départ du trail 21 km
- 8h40 : Départ de la course enfants
- 9h00 : Départ du 12,5 km nature et de la marche nordique
- 9h15 : Départ du 10 km route (9h10 pour la catégorie Handisport).

Les arrivées seront jugées au même endroit.

8. Barrières horaires

La marche nordique est limitée à 2h30 (arrivée avant 11h30).

9. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer à la salle du Pré-Romain le dimanche 25 mai 2025 à partir de 7h30.

L'organisation demandera la présentation de la pièce d'identité.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.

L'organisation fournit des épingles pour accrocher les dossards.

10. Chronométrage

Le chronométrage est électronique, les puces sont fournies, collées sur les dossards et doivent être obligatoirement conservées jusqu'à l'arrivée pour être classé.

Chaque participant est responsable de la bonne utilisation de la puce. Le concurrent ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- Non port de la puce,
- Perte de la puce,
- Dégradation de la puce.

11. Classement et récompenses par parcours chronométré

Un classement au scratch sera publié pour chaque épreuve chronométrée.

- Pour le 10 km route

Les 3 premiers du classement homme et femme seront récompensés, ainsi que tout participant de la catégorie Handisport.

- Pour les 12,5 km & 21 km nature ainsi que la marche nordique

Les 3 premiers du classement homme et femme seront récompensés.

Un lot sera remis à chaque arrivant des courses.

Un trophée sera remis au club le plus représenté (nombre d'arrivants).

Il n'y a pas de cumul des récompenses.

Les résultats des courses sont consultables dans les jours consécutifs à la course sur www.iso-fouleedorgerus.com, www.cdchs78.org et Oxybol.fr.

12. Couverture Médicale

Une équipe médicale, représentée par la Protection Civile des Hauts de Seine (Antenne de Vanves) sera présente sur la course. Elle sera positionnée à la Salle du Pré-Romain et sera mobile pour se déplacer sur les courses.

Cette équipe est habilitée à retirer un dossard et à mettre un concurrent hors course, à sa seule appréciation. De manière générale, tous les concurrents doivent à tout moment se conformer à leurs consignes et directives.

13. Balisage

- Pour le 10 km

Des signaleurs seront présents aux principales intersections afin d'encadrer le bon déroulement de la course, Des panneaux « Attention coureurs » seront positionnés aux intersections ayant peu de circulation.

Le parcours sera balisé par des flèches au sol.

- Pour les 12,5 et 21 km et, ainsi que la marche nordique

De la rubalise, des drapeaux et des flèches seront mises en place pour définir le parcours. Afin de préserver l'environnement, aucun marquage permanent ne sera réalisé.

Des signaleurs seront présents sur certaines portions du parcours (franchissements de routes, intersection).

- Pour la course enfants

Le parcours sera balisé par des flèches au sol. Des accompagnateurs du Souffle d'Orgerus encadreront les enfants.

14. Ravitaillement

Des ravitaillements liquides sont prévus sur les parcours. Un ravitaillement liquide et solide est prévu à l'arrivée.

Il n'y aura **aucun gobelet** au niveau des ravitaillements (course en cours de labellisation « Eco-responsable »). Il est demandé aux participants de venir avec leur contenant.

15. Encadrements de course

Hormis pour la catégorie Handisport, il est interdit, à tout moment de la course, de se faire accompagner sur le parcours par une tierce personne (à pied ou à vélo) en dehors d'un autre coureur inscrit. Il est également interdit de se faire ravitailler, en dehors des zones prévues à cet effet.

16. Vestiaires et douches

Pas de vestiaire gardé, mais possibilité de se changer dans la Salle du Pré Romain. Toilettes, disponibles à la salle du Pré Romain. Douches disponibles à la Halle sport.

17. Sécurité des coureurs

Chaque coureur se présentant sur le départ se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tout recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle. Le temps d'intervention en cas d'accident ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation.

Sur les parties empruntant les voies publiques, les participants doivent respecter le code de la route. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité mais en aucun cas le concurrent est prioritaire sur la traversée des axes routiers. Tous les concurrents doivent de plus se conformer aux consignes et directives que les signaleurs pourront émettre.

Chaque participant s'engage à porter assistance à un concurrent qui en aurait besoin et à prévenir un signaleur.

Le numéro d'urgence sera également indiqué sur le dossard.

Pour le 10 km, une voiture de sécurité ouvrira le parcours, une autre le fermera.

Pour les 12,5 et 21 km, ainsi que la marche, un VTT assurera l'ouverture du parcours, un autre le fermera.

Pour la course enfants, des coureurs du club du Souffle d'Orgerus encadreront les enfants.

18. Droit à l'image, informatique et liberté

L'organisateur se réserve l'exclusivité des droits en ce qui concerne la couverture photo et vidéo, sauf si un contrat a été établi. En participant à cette épreuve, les concurrents et bénévoles acceptent que l'organisation puisse utiliser leur image. Dans le cas contraire, le participant doit informer par écrit l'organisation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit à l'accès et de rectification des données le concernant.

19. Annulation du participant

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Le dossard est nominatif et il ne peut pas être échangé sans la validation de l'organisation.

20. Nature et environnement

Le concurrent doit respecter l'environnement et ne laisser aucun déchet sur son passage. Il doit veiller au respect des autres concurrents, ainsi que des bénévoles, des organisateurs et du service médical. Si non respect de l'environnement est constaté, le concurrent pourra être éliminé.

21. Force Majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-

facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

22. Annulation ou modification de l'épreuve

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit pour cas de force majeure. Il est seul juge à pouvoir annuler l'épreuve ou à en modifier la distance en cas de nécessité pour la sécurité des coureurs. Les participants reconnaissent avoir été avertis que si le programme devait être annulé, il ne serait procédé à aucun remboursement ou indemnité quelconque.

23. Assurance

Le Souffle d'Orgerus est couvert en Responsabilité Civile Organisateur par une police d'assurance n° 7509332204 souscrite auprès de AXA Orgerus.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique avant, pendant et après l'épreuve (elle pourra arrêter un participant en mauvaise condition physique apparente). Elle décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages.

L'écoute de musique sur quelque support que ce soit, est formellement interdit.

24. Acceptation

En s'inscrivant à la course, le concurrent accepte l'entièreté des conditions définies dans le présent Règlement de l'épreuve.

25. Contacts

Mr Christophe Crozet / Mr Alexandre Vanwynsberge

E-mail : lesouffledorgerus@hotmail.fr - www.iso-fouleedorgerus.org

Siège Social : Mairie d'Orgerus (78910) - Association Sportive "Le Souffle d'Orgerus" – Siret : 808 466 155 00013 - n° FFA : 078 118